

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Masques en tissu pour les écoles **Un cadeau de la commune**

Plus de 300 élèves des écoles primaire et secondaire de Saint-Imier ont reçu chacun deux masques en tissu approuvés par la Task Force Covid-19 de la Confédération. Un geste écoresponsable soutenu par la Municipalité.



Un défilé de mode dans l'air du temps...

Le 27 octobre dernier, alors que le nombre de malades de la Covid-19 connaissait une croissance exponentielle sur son territoire, le Conseil-exécutif du canton de Berne décidait d'imposer le port du masque dans les écoles obligatoires non seulement pour les adultes, mais également pour les élèves du niveau secondaire I, y compris pendant les cours. Cette mesure contraignante visait à éviter de revenir à l'enseignement à distance qui présente d'importants inconvénients comparé à l'enseignement présentiel.

Conformément à la législation en vigueur et compte tenu du principe de la gratuité de l'enseignement obligatoire, c'est aux communes qu'il incombe de fournir des masques de protection aux élèves. Cependant, en la circonstance, le canton s'est montré solidaire en fournissant d'importantes quantités de masques aux communes bernoises.

Fin novembre, il a ainsi livré 66'000 masques supplémentaires destinés aux écoles imériennes. Puisant dans ses stocks, la Municipalité en a déjà distribué des milliers. Mais, à raison de deux masques par jour et par élève, les réserves fondent rapidement.

Masques fabriqués à Bienne

Depuis la fin de l'été, l'équipe de direction de l'école secondaire, appuyée par la commission d'école, a mené une réflexion pour équiper tous les élèves et les enseignants de masques

en tissu. Soucieux de proposer une protection répondant aux exigences de la Task Force Covid-19 du Conseil fédéral, le choix s'est finalement porté sur un masque conçu et produit à Bienne par l'entreprise kt Care.

En plus d'être efficace sans être trop occlusif, il est confortable, léger et exempt de produit chimique. Le Conseil municipal, convaincu du bien-fondé de cet investissement, a décidé de prendre à sa charge cette dépense répartie entre le compte spécial coronavirus de la commune et le budget courant de l'école.

Ainsi, depuis quelques jours, les élèves de l'école secondaire portent tous avec fierté ces nouveaux masques écoresponsables arborant le logo de leur établissement.

En soutenant cette initiative, la Municipalité espère apporter une réponse adaptée à la situation sanitaire et donner un signe clair contre le littering. Elle a du reste étendu le port du masque aux élèves des classes 7H et 8H de l'école primaire, qui en recevront également deux chacun.



Prix de l'électricité **Faible hausse en 2021**

Les Services techniques de Saint-Imier ont procédé au calcul des prix de l'électricité pour 2021. Grâce à une stratégie d'achat régionale menée avec les communes distributrices d'électricité du Jura bernois et du canton du Jura, le prix de l'électron restera stable l'an prochain, et cela malgré la reprise à un prix attractif de l'énergie photovoltaïque des producteurs indépendants imériens.

Par contre, en raison d'investissements conséquents pour moderniser le réseau de distribution et une stabilité de la consommation, les prix de l'utilisation du réseau ont dû être augmentés de 3% pour l'ensemble des consommateurs de Saint-Imier. Pour une famille qui consomme 4000 KWh d'électricité 100% renouvelable, cela représente une hausse de 14 francs par année (+1.56%).

Démarchage mensonger

Il arrive que des entreprises peu scrupuleuses démarchent des commerces, sociétés ou PME de la région en prétendant agir en partenariat avec la Municipalité de Saint-Imier. C'est faux!

Dernière tromperie en date, une agence de marketing cherche à acquérir de la publicité pour ce qu'elle appelle «L'agenda des professionnels». La société en question se présente en tant que commune de Saint-Imier ou prétend qu'elle travaille avec cette dernière depuis 11 ans.

Tout cela n'est que pure invention. Aucune collaboration de ce type n'est en cours. Seule la traditionnelle brochure communale contenant le mémo déchets, que les ménages imériens

recevront tantôt dans leur boîte aux lettres, fait l'objet d'un partenariat pour l'acquisition d'annonces avec une entreprise de la place, en l'occurrence l'imprimerie Juillerat Chervet.

Tout autre démarchage qui ferait allusion d'une quelconque manière à une collaboration avec la Municipalité de Saint-Imier ne serait que pure tromperie. Le Conseil municipal ne peut qu'inciter les personnes contactées à la plus grande prudence.

(cm)

Saint-Imier, le 9 décembre 2020